

autres exceptions. L'interception sera excusée lorsque la personne qui intercepte a le consentement de l'une des parties à la communication, ou lorsque l'interception est faite fortuitement par un employé de la compagnie de téléphone dans l'exercice de ses fonctions ordinaires.

Pour qu'un juge accorde l'autorisation d'intercepter une communication privée, il doit être convaincu que:

- a) d'autres méthodes d'enquêtes ont été essayées et ont échoué;
- b) les autres méthodes d'enquête ont peu de chance de succès; ou
- c) l'urgence de l'affaire est telle qu'il ne serait pas pratique de mener l'enquête relative à l'infraction en n'utilisant que les autres méthodes d'enquête.

L'autorisation ne peut être accordée que s'il s'agit de délits, et pour un maximum de 30 jours. Il est prévu qu'elle peut être renouvelée si le juge est convaincu par d'autres preuves que le renouvellement est nécessaire.

CAS D'URGENCE

Il est prévu d'accorder, en cas d'urgence, une permission d'intercepter pour une période maximum de trente-six heures, si un procureur général ou le solliciteur général, ou un agent de la paix ou un fonctionnaire public désigné par écrit par lui, est convaincu que se trament ou se trameront des menées conspiratrices mettant en cause des personnes soupçonnées de participer aux activités d'organisations criminelles; et que la situation exige que les interceptions commencent avant qu'une autorisation ne puisse, avec toute la diligence raisonnable, être obtenue. Toutefois, cette procédure d'urgence prévoit qu'il faudra présenter une demande d'autorisation le plus rapidement possible.

UTILISATION DE PREUVE

Une communication privée recueillie au cours d'une interception illégale sera inadmissible, mais toute preuve recueillie directement ou indirectement à la suite de cette interception pourra être utilisée. Avant qu'une communication privée recueillie par une interception puisse être utilisée dans un procès, l'accusé devra recevoir un préavis de l'intention de ce faire, accompagné d'une transcription de la communication.

La divulgation de l'existence d'une communication privée ou de son contenu sera interdite sauf:

- lorsque la divulgation a lieu au cours d'une déposition sous serment;
- aux fins d'une enquête en matière pénale;
- au cours de l'exploitation normale d'un réseau de télécommunication;
- ou lorsque la divulgation est faite à un agent de la paix et vise à servir l'administration de la justice.

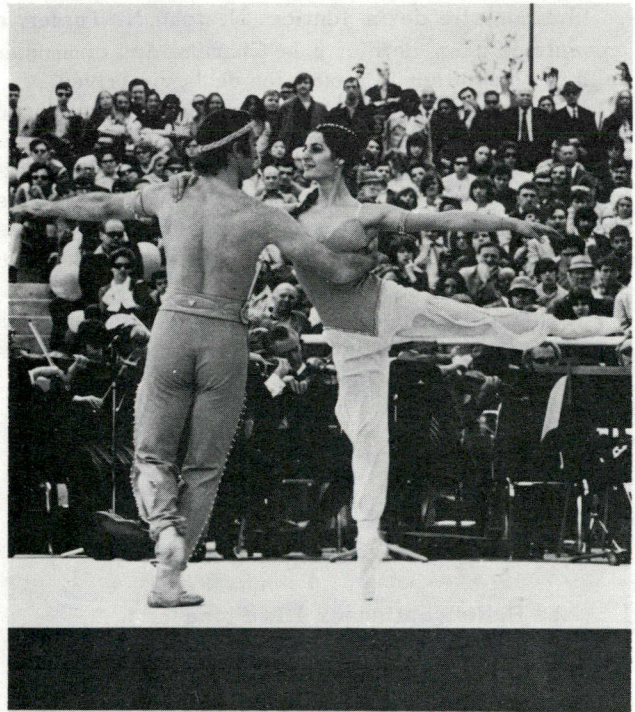
Le projet de loi modifie également la Loi sur la responsabilité de la Couronne afin de prévoir que lorsqu'un préposé de la Couronne fédérale commet

une infraction contre les dispositions de la Loi, le Gouvernement fédéral soit responsable de la perte ou des dommages dus à son action. Il est aussi prévu que des dommages-intérêts punitifs n'excédant pas cinq mille dollars pourront alors être réclamés. On a formulé l'espoir que les législatures provinciales créeront aussi un droit semblable de dommages-intérêts pour l'espionnage illégal.

Le solliciteur général devra, chaque année, rédiger un rapport détaillé relatif aux autorisations pour lesquelles il a présenté une demande et aux interceptions faites en vertu de ces autorisations, et le soumettre au Parlement. Le procureur général de chaque province devra rédiger et publier un rapport similaire.

M. Turner a déclaré que le projet de loi serait rendu public dans le courant de l'été et qu'il serait probablement renvoyé à l'automne, après la deuxième lecture, devant le Comité permanent de la Justice et des Questions juridiques. Le projet de loi s'inspire du rapport d'études faites par ce Comité.

LES BALLETS NATIONAUX À LA PLACE ONTARIO



Deux des danseurs étoiles des Ballets nationaux du Canada, Hazaros Surmeyan et Veronica Tennant, exécutent le pas de deux du ballet *Le Corsaire* dans l'amphithéâtre en plein air du Forum, à Place Ontario, parc d'amusements géant construit par le Gouvernement provincial sur des îles artificielles du lac Ontario.

Les Ballets nationaux, dirigés par Célia Franca, se produisent au Forum, depuis le 16 juin, pour une durée de 13 semaines, et donnent leur spectacle le mercredi soir.